

#OnMarchedansLeJardin... Pour le Climat !

#OnMarchedansLeJardin... Pour le Climat

Où comment marcher autrement pour le Climat ?

On l'a tous compris, les marches pour le Climat n'étaient pas possibles les 28 et 29 novembre, pour les raisons que nous avons tous en tête... Que nous comprenons globalement mais quelle frustration ! A titre individuel ou collectif, beaucoup d'entre nous se préparent depuis de longs mois pour ces marches pour le Climat, que nous imaginions massives, conviviales et familiales.

Les propositions d'alternatives se multiplient, alors juste une idée comme ça... Les marches pour le Climat sont donc interdites, pour des raisons de sécurité, sur le domaine public*. PUBLIC... Par opposition à PRIVE...

Pourquoi ne pas se rassembler, avec ses voisins, ses amis, sa famille... à l'échelle d'un quartier, d'un lotissement, d'un village... dans un espace privé, comme un JARDIN, ou tout autre lieu privatif selon ses possibilités : sur le balcon, dans le salon, dans un champ ou une prairie (Bio, c'est idéal !) sur proposition d'un agriculteur, dans une entreprise en réunissant les salariés qui souhaitent montrer leur engagement pour le Climat (avec l'accord du dirigeant, c'est mieux).

On prend une **PHOTO** du rassemblement et on la diffuse sur les réseaux sociaux, et auprès de la presse locale, en précisant le **NOMBRE DE PARTICIPANTS**, la **COMMUNE** et le **DEPARTEMENT**. Et idéalement, on additionne au fur et à mesure le nombre de participants...

Transmettez-moi vos photos via cette page et je relaierai aussi.

* Cette mesure concerne les manifestations sur la voie

publique, festives ou revendicatives, au sens de l'article L211-1 du Code de sécurité intérieure, tels que les cortèges, rassemblements, défilés soumis à déclaration préalable en préfecture. S'entend comme voie publique, tout espace ouvert à la circulation piétonne ou automobile, voirie ou place publique appartenant au domaine public.

La page Facebook :
<https://www.facebook.com/On-marche-dans-le-jardin-956940054395369/>